



27 juin 2017

## **Application mobile Tell Tax Le Service cantonal des contributions innove**

**(IVS).- Le Service cantonal des contributions (SCC) du canton du Valais met à disposition une nouvelle application mobile pour simplifier la tâche de ses contribuables. Elle permet de photographier tout au long de l'année, au moyen de son smartphone, des pièces justificatives pour sa déclaration d'impôt. Celles-ci peuvent ensuite être importées automatiquement dans le logiciel fiscal de l'Etat du Valais (VSTax) au moment de remplir sa déclaration fiscale. L'application Tell Tax peut être téléchargée sur l'App Store ou Google Play.**

Le nombre d'utilisateurs du logiciel VSTax, qui permet de remplir sa déclaration fiscale sous forme informatique, est en constante augmentation. Près de 90% des contribuables valaisans utilisent actuellement un logiciel fiscal, soit à titre individuel, soit par le biais d'un représentant fiscal. Plus de 70% d'entre eux ont choisi VSTax.

Dans ce cadre, les contribuables sont également de plus en plus nombreux à transmettre des pièces justificatives numérisées (scannées). Le logiciel VSTax permet en effet de joindre tout ou partie des pièces justificatives au format électronique et d'éviter ainsi d'en remettre une version papier avec la quittance de transmission signée. Pour faciliter la collecte et le transfert de ces documents électroniques, le Service cantonal des contributions (SCC) propose une nouvelle application mobile, développée en collaboration avec la société Abraxas Informatik AG.

Disponible en version IOS et Android, Tell Tax permet de photographier des pièces justificatives tout au long de l'année fiscale, de les classer directement dans la rubrique adéquate de VSTax et finalement de les importer automatiquement dans l'ordre au moment de remplir sa déclaration d'impôt avec VSTax. Son utilisation se veut simple et rapide, avec une étape d'authentification sécurisée lors de la première synchronisation des données avec le serveur.

L'application a été soumise avec succès à tous les tests de sécurité exigés et a été approuvée par le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence.

Le contribuable peut l'utiliser pour la déclaration 2016, s'il ne l'a pas déjà retournée, ou pour le scannage des pièces justificatives de cette année, en vue de remplir, dès le printemps 2018, la déclaration 2017.



Une version pour mandataires (fiduciaires, avocats, etc.) est en cours d'élaboration. Elle sera disponible dans le courant de l'automne.

Cette innovation s'inscrit dans le souci constant du Service cantonal des contributions d'améliorer et de faciliter la tâche du contribuable ainsi que de l'autorité de taxation.

### **Téléchargement de l'application**

L'application, qui porte le nom de **Tell Tax** et l'icône visible ci-dessous, peut être téléchargée gratuitement :



- sur l'App Store (pour les iPhones)
- sur Google Play (pour les smartphones Android)
- sur Internet depuis le lien [www.vs.ch/telltax](http://www.vs.ch/telltax)

### **Informations complémentaires**

Des explications et informations complémentaires sont à disposition sur le site Internet du Service cantonal des contributions à la page : [www.vs.ch/telltax](http://www.vs.ch/telltax).

### **Personne de contact**

**Beda Albrecht, chef du Service cantonal des contributions – 027 606 24 55**